Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Etat conserve ses cures

L'idée de vendre les 155 cures vaudoises, qui avait été émise dans le cadre des recherches d'économies budgétaires, n'a pas été retenue par le Conseil d'Etat.

Dans ses récentes séances consacrées au budget 1999, il a en effet décidé de renoncer, ces bâtiments, pratiquement tous classés monuments historiques, ne constituant pas des biens immobiliers faciles à mettre sur le marché.

L'Etat conservera donc ce patrimoine et poursuivra la rénovation des cures dans la mesure que lui imposent les contraintes budgétaires.

Le Conseil d'Etat examine par contre l'opportunité de revoir l'occupation des cures et les prix de location.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 juillet 1998

Vincent Grandjean, chancelier, 021 316.40.42